

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MAI 2011**

Présents :

LOUIS Thierry, COSSERON Claude, LECOULLARD Gérard, BARJOL Chantal, LENOEL Jacqueline, LEMAITRE Philippe, LEGRAVEY Jacqueline, AUCRETERRE Stéphane, GILLES Christophe, LECLERC Joël, OLIVIER Véronique, GOYER Muriel, DIEUL Sandrine, POZZO Maryvonne formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :

Jean-Marie HOLÉ a donné procuration de vote à Claude COSSERON.

Secrétaire :

Joël LECLERC.

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité, :

- ☞ d'approuver le compte de gestion du budget de la commune pour l'exercice 2010 ;
- ☞ d'approuver le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2010 ;
- ☞ d'approuver le compte de gestion du budget lotissement pour l'exercice 2010 ;
- ☞ de demander à l'entreprise de M. Jean Voisin un écrit par lequel son entreprise s'engage à ne pas réclamer à la commune d'intérêts moratoires pour le dépassement de paiement de sa facture ;
- ☞ d'appliquer des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'assainissement telles que définies sur la délibération consultable en mairie ;
- ☞ d'appliquer les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles pour la commune telles que définies sur la délibération consultable en mairie ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à rédiger et signer tous documents se rapportant aux projets inscrits dans le cadre du contrat de territoire tels que définis dans la délibération consultable en mairie ;
- ☞ d'autoriser la réalisation des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques « Allée de Roses » et la signature de la convention câblage avec France Telecom ;
- ☞ de faire installer deux « panneaux d'affichage d'opinion et des associations sans but lucratif » de deux mètres carrés chacun répartis entre le bourg et la plage ;
- ☞ de fixer le tarif d'une concession trentenaire pour une parcelle dans le cimetière communal à 200 € et pour une case columbarium à 600 € ;
- ☞ d'attribuer le logement situé 27 rue des Miellettes à Madame Boisloret à compter du 1^{er} juillet 2011 ;
- ☞ d'autoriser la Saur à procéder aux dégrèvements sur consommation suite à des fuites d'eau ;
- ☞ d'autoriser les absences du personnel communal selon les motifs et modalités précisés dans la délibération consultable en mairie ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à recruter une personne pour remplacer la secrétaire de mairie pendant ses congés ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à mandater la dépense relative au vin d'honneur pour la fête Saint Germain qui sera organisé le 24 juillet prochain ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à régler la facture du cabinet Géodis d'un montant de 943,76 € pour sa prestation dans le cadre du projet de réalisation d'une voie douce entre le bourg et la plage.

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 6 juin 2011

Le Maire,
Thierry LOUIS